



# LETTRE SPÉCIALE DU MAIRE

## *Emprunts toxiques : la Ville gagne contre Dexia*



Saint-Maur-des-Fossés, le 11 mars 2014

Chers habitants de Saint-Maur,

Comme vous le savez, lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai trouvé une Ville surendettée avec 85% d'emprunts toxiques\*. Nous avons pu renégocier la plupart de ces emprunts, les banques ayant consenti sous la menace du contentieux un très gros effort et des taux d'intérêt raisonnables.

Dans le cas particulier de la banque Dexia qui a fait faillite, auprès de laquelle avaient été contractés **plus de 50 millions d'euros d'emprunts**, j'ai saisi la justice pour éviter que les contribuables saint-mauriens ne paient des taux d'intérêt confiscatoires.

Par un jugement en date du 7 mars 2014, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a donné gain de cause à la Ville sur un emprunt de 10 millions d'euros qui court jusqu'en 2036.

**Cette décision est capitale** : le Tribunal a en effet purement et simplement substitué au taux d'intérêt spéculatif, dépendant des fluctuations de l'euro et du franc suisse, le taux d'intérêt légal, et ceci, rétroactivement, à compter de la date de souscription de l'emprunt.

Cet emprunt qui court jusqu'en 2036 est actuellement à un taux de plus de 9% susceptible de passer en fin de contrat à un taux supérieur à 19%. Le jugement se traduit donc concrètement par **une économie de près de 18 millions d'euros** pour nos finances municipales sur l'ensemble de la période qui reste à courir.

**Cette décision fait jurisprudence** et c'est pour cela qu'elle est commentée par toute la presse économique et financière.

Il est hautement probable que le tribunal sera conduit à faire le même raisonnement pour tous les emprunts pour lesquels nous sommes au contentieux avec Dexia, ce qui signifierait potentiellement **une économie de 87 millions d'euros** pour notre Ville dans les 20 ans qui viennent.

Naturellement, Dexia va faire appel et il faut rester prudent. Mais si le jugement d'appel confirme cette décision, **la situation financière de Saint-Maur sera définitivement assainie**. C'est l'aboutissement du combat que la Ville a engagé depuis six ans pour redresser ses finances publiques qui étaient au bord du gouffre.

Il est désormais permis d'espérer que le triste épisode des emprunts toxiques s'achève prochainement.

Bien à vous.

**Henri PLAGNOL**  
Maire de Saint-Maur-des-Fossés

\* On appelle communément « emprunts toxiques » des produits financiers complexes qui proposent les premières années des taux très inférieurs au marché avant de varier en fonction des parités de plusieurs devises, ce qui rend imprévisible leur évolution.